

## Questions au Feuilleton

Numéro du projet	Nom de l'organisme
4-00034	Club de l'Âge d'Or de Duparquet
4-00057	Club de l'Âge d'Or, Paroisse Notre-Dame
4-00119	Le Club de l'Âge d'Or La Sarre
4-00120	Club de l'Âge d'Or de Saint-Jean-Macamic
4-00143	Le Club de l'Âge d'Or de Saint-Janvier
4-00236	Club de l'Âge d'Or de Saint-Bruno
4-00251	Club de l'Âge d'Or de Sainte-Thérèse d'Amos
4-00332	Club de l'Âge d'Or de Duquy
4-00388	Club de l'Âge d'Or de Val-Paradis
4-00448	L'Âge d'Or Notre-Dame
4-00488	Le Club du Bon Temps
4-00574	Club de l'Âge d'Or de Saint-Pierre de Taschereau
4-00591	Les Cœurs Joyeux du Troisième Âge
4-00663	Club de l'Âge d'Or de Val Saint-Gilles
4-00769	Comité de l'Âge d'Or de Villemontel
4-00828	L'Âge d'Or de Cléricy
4-00853	Club des Loisirs pour Personnes Âgées
4-00987	Club de l'Âge d'Or de Sainte-Germaine
4-A1031	Club de l'Âge d'Or de Duparquet
4-01113	Le Club de l'Âge d'Or de Normétal
4-01208	Pensionnaires du Foyer de l'Âge d'Or, Inc.
4-A1277	Club de l'Âge d'Or de Saint-Jean-Macamic

b), c) ou d) Les projets dont le financement a été approuvé à ce jour, dans la circonscription électorale d'Abitibi, sont

énumérés ci-dessous par numéro de projet, nom d'organisme, montant approuvé et date d'approbation.

Projet N°	Nom de l'organisme	Montant approuvé	Date d'approbation
4-00034	Club de l'Âge d'Or de Duparquet	5,785.00	17/ 1/73
4-00119	Le Club de l'Âge d'Or de La Sarre	11,600.00	20/ 3/73
4-00120	Club de l'Âge d'Or de Saint-Jean-Macamic	4,425.00	17/ 1/73
4-00143	Le Club de l'Âge d'Or de Saint-Janvier	6,000.00	31/ 3/73
4-00236	Club de l'Âge d'Or de Saint-Bruno	972.00	13/ 6/73
4-00251	Club de l'Âge d'Or de Sainte-Thérèse d'Amos	3,085.00	23/ 7/73
4-00332	Club de l'Âge d'Or de Duquy	9,860.00	28/ 3/74
4-00388	Club de l'Âge d'Or de Val-Paradis	2,105.00	13/ 9/73
4-00488	Le Club du Bon Temps	6,123.00	10/10/73
4-00591	Les Cœurs Joyeux du Troisième Âge	1,200.00	16/ 5/74

2. Jusqu'ici aucun projet n'a été refusé dans la circonscription électorale d'Abitibi. Les projets 4-00057 et 4-00448 ont été retirés par les organismes qui les avaient présentés.

## LA ROUTE AUTHIER-NORD-JOUTEL EN ABITIBI

## Question n° 406—M. Laprise:

Le gouvernement de la province de Québec a-t-il demandé et obtenu la participation financière du gouvernement pour la construction de la route Authier-Nord-Joutel en Abitibi et, dans l'affirmative, quel en est le montant?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le gouvernement n'a pas reçu de demande de la province de Québec concernant la construction de la route Authier-Nord-Joutel en Abitibi et il n'a pas participé financièrement à ce projet.

## SCHL—LES DEMANDES DE CRÉDITS POUR LA RECHERCHE SUR LES HABITATIONS CHAUFFÉES À L'ÉNERGIE SOLAIRE

## Question n° 409—M. Johnston:

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines va-t-il accorder priorité à toute demande de fonds de recherches venant de la Société

centrale d'hypothèques et de logement, suite à la recommandation du professeur Robert Swartman, que la SCHL consacre une partie des fonds de recherches à la construction de vingt maisons expérimentales chauffées à l'énergie solaire, dans diverses régions du Canada?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe que le professeur Robert Swartman n'a pas soumis de demande en vue d'obtenir des fonds pour la recherche. La Société centrale réalise l'importance d'exploiter d'autres sources d'énergie que celles qui sont actuellement en usage; aussi accorderait-elle un haut degré de priorité à l'examen des demandes de fonds pour la recherche dans ce nouveau domaine important.

## LES BESTIAUX ATTEINTS DE BRUCELLOSE ET MIS EN QUARANTAINE (CANADA)

## Question n° 443—M. Cossitt:

D'après les dernières statistiques du ministère de l'Agriculture, par province, a) combien de troupeaux de bovins ont été mis en quarantaine à cause de la brucellose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, b) à combien est évalué le nombre des bêtes ainsi mises en quarantaine, c) combien de bêtes atteintes de brucellose ont été abattues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et combien a-t-on versé à titre d'indemnité, d) quelle serait la valeur marchande estimative du bétail abattu s'il n'avait pas contracté la maladie?